



## **Règlement**

### **Grand jeu de l'été : 30° à l'ombre**

Rétro+ organise un jeu du 09/07/2026 à 00h00 au 31/07/2026 à 23h59.

#### **Article 1 - Conditions de participation**

Pour participer, il suffit de répondre au questionnaire inséré dans notre newsletter du mois de juillet entre le 09/07/2026 à 00h00 et le 31/07/2026 à 23h59.

Le participant ne doit pas être membre de la société Rétro+, ni salarié ni impliqué à titre d'actionnaire ou de partie prenante.

Si plusieurs participations sont effectuées durant cette période, une seule d'entre elles sera prise en compte pour le tirage au sort des cinq gagnants. Jeu sans obligation d'achat.

#### **Article 2 - Gain**

La dotation mise en jeu est composée de 5 paniers garnis de produits régionaux.

#### **Article 3 - Désignation du gagnant**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le lundi 03 août 2026 à 14h00 parmi les participants ayant donné les bonnes réponses au questionnaire.

Les gagnants tirés au sort seront avertis comme suit : ils recevront un mail le lundi 03 août 2026 à partir de 14h00.

#### **Article 4 - Transmission du gain**

Les paniers garnis seront remis aux gagnants au cabinet d'assurance Rétro+ situé 679 Avenue Charles de Gaulle, 46400 Saint-Céré s'il est domicilié à proximité, à défaut l'envoi se fera par colis.

Pour tout renseignement, toute question relative à ce jeu sans obligation d'achat, vous pouvez transmettre vos demandes par mail à l'adresse : [communication@retro.fr](mailto:communication@retro.fr)

Règlement à disposition des personnes qui le demandent et publié sur notre site internet [www.retro.fr](http://www.retro.fr).

#### **Article 5 - Le traitement des données à caractère personnel**

Participer au jeu engage à accepter, si vous êtes gagnant, d'être contacté par mail pour définir le mode de transmission du gain (retrait chez Rétro+ 679 Avenue Charles de Gaulle, 46400 Saint-Céré, ou envoi par colis)

Finalité et base juridique du traitement



Vos données ne sont pas cédées et sont utilisées dans le cadre du jeu concours et de la transmission du gain.

Vos données à caractère personnel ne sont pas traitées ultérieurement à leur collecte d'une manière incompatible avec cette finalité.

Droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité, d'effacement et d'opposition

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 06 août 2004, vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation.

Vous pouvez aussi prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à l'adresse suivante :

Rétro +  
DPO  
BP 73 – 679 Charles de Gaulle  
46400 SAINT-CERE.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX.

### **Article 6 - Responsabilité**

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu et affectant la participation ou la désignation du gagnant.

### **Article 7 - Acceptation du Règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 8 - Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis au tribunal compétent de CAHORS.